

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
6 juillet 1998
Français
Original: anglais

Session de fond de 1998

New York, 6-31 juillet 1998

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Coordination, programme et autres questions**Lettre datée du 30 juin 1998, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de transmettre une proposition de mon gouvernement tendant à ce que l'ONU proclame l'année 2005 Année internationale du microcrédit. 2005 sera la dernière année de la campagne lancée en février 1997, lors du Sommet sur le microcrédit en vue d'aider, d'ici à l'an 2005, 100 millions de familles les plus pauvres du monde, notamment les femmes de ces familles, en leur accordant des crédits qui leur permettront d'exercer une activité indépendante et en leur offrant d'autres services financiers et commerciaux.

Un mémorandum explicatif à l'appui de la proposition ci-dessus est joint en annexe.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la session de fond de 1998 du Conseil économique et social, au titre du point 7 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur et Représentant permanent
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**

* E/1998/100.

Annexe

2005, Année internationale du microcrédit

Il est proposé que l'ONU proclame l'année 2005 Année internationale du microcrédit. 2005 sera la dernière année de la campagne lancée lors du Sommet sur le microcrédit en vue d'aider, d'ici à l'an 2005, 100 millions des familles les plus pauvres du monde, notamment les femmes de ces familles, en leur accordant des crédits qui leur permettraient d'exercer une activité indépendante et en leur offrant d'autres services financiers et commerciaux.

Cette campagne mondiale a été lancée lors du Sommet sur le microcrédit, qui a réuni à Washington, du 2 au 4 février 1997, des chefs d'État et de gouvernement et leurs représentants, venus de toutes les régions du monde, ainsi que 2 900 participants venus de 137 pays : représentants de gouvernements et d'institutions financières internationales, divers organismes des Nations Unies, membres d'organisations non gouvernementales, organisations locales, praticiens du microcrédit au niveau local et promoteurs du microcrédit.

Le Sommet sur le microcrédit a été conçu dans le cadre d'un vaste effort mondial de lutte contre la pauvreté. Pour être fructueux, cet effort devra s'appuyer sur toute une gamme de stratégies, dont l'une consiste à créer des institutions en mesure de fournir des services d'épargne et de microfinancement, expressément aux fins d'une activité indépendante, à 100 millions des familles les plus pauvres du monde. La société civile, les gouvernements, la communauté internationale ainsi que les organisations régionales et internationales, y compris les institutions financières internationales, auront un rôle à jouer. La célébration de l'année internationale contribuera à la diffusion des connaissances, à la mise en place de partenariats et à une meilleure compréhension des rôles aussi bien individuels que partagés dans la poursuite du but commun défini lors du Sommet.

Les méthodes utilisées dans le cadre de programmes de microcrédit favorisent la responsabilité, la confiance en soi et l'autonomie financières puisqu'elles tirent parti de la capacité des collectivités de résoudre elles-mêmes leurs problèmes. C'est un élément essentiel de la réalisation de nombreux objectifs convenus lors des grandes conférences mondiales de la décennie, notamment l'élimination de la pauvreté et le renforcement des moyens d'action des femmes.

Cette stratégie non traditionnelle de prêt vise à mettre des crédits commerciaux à la portée de personnes à faible revenu – surtout des femmes – qui, normalement, n'y auraient pas accès. Des programmes faisant appel aux meilleures pratiques, telles qu'elles ont été définies par les praticiens sur le terrain, permettent d'obtenir d'excellents taux de remboursement et aident sensiblement des personnes à faible revenu à devenir autonomes, en même temps qu'ils contribuent au développement de leurs collectivités.

Le microcrédit, de stratégie de lutte contre la pauvreté mise en oeuvre essentiellement dans les pays en développement, est devenu au cours des 10 dernières années une stratégie de développement social. Les pays en développement et les pays développés sont de plus en plus nombreux à retirer des avantages de bons régimes de microcrédit. Outre qu'il contribue à l'élimination de la pauvreté, le microcrédit a des incidences sociales favorables : il contribue à la justice sociale et favorise la participation des emprunteurs aux activités politiques et sociales. On constate aussi chez les bénéficiaires de microcrédits une meilleure santé, un niveau d'instruction plus élevé et des familles de dimensions plus conformes à leurs souhaits que chez d'autres vivant dans la pauvreté, sans possibilité d'accéder au crédit.

À la suite du Sommet sur le microcrédit, les grandes conférences au sommet et les hautes instances politiques internationales se sont déclarées en faveur du microcrédit, notamment

la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés à sa douzième session (New Delhi, 4-8 avril 1997), le Sommet de l'Association sud-asiatique de coopération régionale à sa neuvième réunion (Male, 12-14 mai 1997), l'Organisation de l'unité africaine (Harare, 2-4 juin 1997), le Groupe des Sept dans sa Déclaration sur les questions économiques et financières (Denver, 21 juin 1997), le Conseil économique et social à sa session de fond de 1997 (Genève, 30 juin-25 juillet 1997), la Réunion des chefs d'État et de gouvernement des États du Commonwealth (Edimbourg, 24-27 octobre 1997) et la Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés à sa treizième session (Cartagène, 18-20 mai 1998).

Les États Membres sont de plus en plus conscients de cette stratégie et convaincus de son intérêt. Bon nombre d'entre eux ont déjà adopté des régimes appropriés de microcrédit dans le cadre de leur action globale de développement socioéconomique. Plus nombreux encore sont ceux qui étudient activement la possibilité d'incorporer la stratégie des microcrédits à leur action globale de lutte contre la pauvreté et de développement social. Dans sa résolution 52/194 du 18 décembre 1997, intitulée «Rôle du microcrédit dans l'élimination de la pauvreté», l'Assemblée générale décrit la conception générale et la position des États Membres sur la question du microcrédit. Depuis l'adoption de cette résolution, le système des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, et les banques régionales ont nettement accru leur soutien aux programmes de microcrédit et les ont élargis.

La célébration d'une année internationale renforcera aussi bien les efforts déjà entrepris à différents échelons que les activités de suivi nécessaires à la réalisation de la vision de l'avenir tracée lors du Sommet sur le microcrédit. En stimulant les activités nationales, régionales et internationales, elle contribuera également à une plus grande prise de conscience du rôle bénéfique du microcrédit sur le plan social.

En outre, l'an 2005 représentera une occasion exceptionnelle pour imprimer un nouvel élan à la poursuite des buts et objectifs du Sommet sur le microcrédit et pour rendre le microcrédit accessible à des gens disposés et aptes à créer des microentreprises, les particuliers, les fondations et les autres organismes s'engageant de leur plein gré à utiliser leurs ressources et leurs compétences au profit des moins avantagés.
